



COMMUNE D'EVIONNAZ

VOTATIONS FÉDÉRALES
VOTATIONS CANTONALES

L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE EST CONVOQUÉE LE

DIMANCHE 28 novembre 2021

à l'effet de se prononcer sur :

VOTATIONS FÉDÉRALES

1. Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »
2. Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »
3. Modification du 19 mars 2021 de la loi COVID-19

VOTATION CANTONALE

- Initiative populaire « Pour un canton du Valais sans grands prédateurs »

OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Maison communale, salle des Sociétés :

- ◆ Dimanche 28 novembre 2021 de 10h - 11h

VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR DÉPÔT À LA COMMUNE

Selon la législation fixant les modalités d'application du vote par correspondance, vous pouvez voter de deux manières :

- En adressant votre envoi suffisamment affranchi par l'intermédiaire de la poste qui doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le vendredi qui précède la votation.
- En déposant l'enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, tous les matins de 8h30 à 11h30, le mardi et le jeudi après-midi de 14h à 17h et le vendredi 26 novembre 2021 de 16h à 17h.

POUR QUE VOTRE VOTE SOIT VALABLE :

- Utiliser l'enveloppe de transmission et de vote officielles
- **Signer la carte de réexpédition**
- **Coller l'étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition**
- **Utiliser votre propre enveloppe de transmission.** Une personne = une enveloppe de transmission !
- Insérer les bulletins de vote dans les enveloppes de vote A6 officielles correspondantes. Ne pas mélanger les scrutins.
- Affranchir correctement l'enveloppe de transmission. Si ce n'est pas le cas, l'envoi est refusé.
- Déposer l'enveloppe de transmission **dans l'urne prévue à cet effet.**

Important : si vous avez égaré votre jeu d'étiquettes autocollantes, vous pouvez en demander un nouveau, **par écrit**, à la commune.

L'Administration Communale

Evionnaz, le 2 novembre 2021